



DE HOLLANDE À MACRON, LES PRÉSIDENTS PASSENT, LE PIRE DEMEURE POUR LES JEUNES ISOLÉS ÉTRANGERS.

Des enfants, mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers errent dans les rues, dans les gares, dorment dans des abris de fortune. On les remarque à peine. Ils se regroupent, là où la solidarité n'accepte pas de laisser faire. La police les traque, parfois violemment, détruit les campements et leurs maigres biens. Les médias annoncent qu'on les héberge ailleurs, plus loin, moins visibles. Installation passagère, dans des gymnases, des lieux libres le temps des vacances. Condamnés à reprendre la route, eux qui attendent de se poser pour construire leur avenir.

Ils ont traversé frontières et mers, fuyant des guerres, ou pour d'autres, ayant fait le rêve d'une vie meilleure dans une Europe fantasmée. Nous n'avons pas à les juger, et encore moins à les trier. Et si c'étaient nos enfants ? Ceux qui arrivent, à La Roya, à Marseille et ailleurs, de plus en plus jeunes, des ados, sont devant nos portes, en danger. La machine administrative s'acharne sur eux, la règle est le soupçon, balayant dans de nombreux cas l'authenticité de leurs documents d'état civil, les soumettant aux

tests osseux qui les déclarent majeurs à tous les coups. Niés, rejetés, invisibles, certains en viennent à des actes désespérés, heureusement rares.

Ils sont de plus en plus nombreux à relever la tête, ensemble, protestant devant les Conseils départementaux, responsables de leur sort, et les Palais de justice où ils sont condamnés, soutenus heureusement par des citoyens en colère.

ÇA NE PEUT PLUS CONTINUER COMME ÇA !

À force de recours au tribunal, où leur minorité est reconnue, d'occupations et d'actions de rue, quelques-uns gagnent leur prise en charge. Quelques-uns seulement.

C'EST POUR TOUS QU'IL FAUT GAGNER !

« La France doit être une chance pour tous » disait le candidat Macron. « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois » soutient aujourd'hui le président.

Après les années de promesses non tenues par ses prédécesseurs, Emmanuel Macron doit maintenant s'engager pour les migrants, les jeunes isolés et leur assurer la protection et l'éducation à laquelle tout enfant a droit.





1950 Mineurs Isolés étrangers
dans le bidonville de Calais détruit en octobre 2016.
Que vont-ils devenir ?

860 MIE sont acceptés en Angleterre, une partie des autres dispersés en CAOMI (Centre d'accueil et d'orientation mineurs isolés), d'autres se sont enfuis et reviendront très vite pour tenter de passer en Angleterre.

7 mars, HOSTENS (33)

Grève de la faim au CAOMI
37 mineurs isolés veulent être fixés sur leur avenir : ils demandent scolarisation et asile.



NANTES, 5 avril 2017

Les mineur-e-s rejeté-e-s solidaires manifestent devant l'Hôtel du département et le Palais de justice.



Mai 2017. Pétition : Nous les accompagnerons de la rue à l'école !

Depuis l'été 2016, le Conseil Départemental 44 a été plusieurs fois **condamné pour non prise en charge des Jeunes Isolés**. Sans les squats et l'hébergement citoyen, c'est la rue.

« LA FRANCE DOIT ÊTRE UNE CHANCE POUR TOUS »
affiche de campagne du candidat MACRON



CHALONS EN CHAMPAGNE, 6 janvier 2017.

Denko, 16 ans, se jette du 8^e étage de son foyer. Il vient d'apprendre le rejet de sa minorité. Une éducatrice de l'association est licenciée pour avoir dénoncé les conditions indignes d'accueil des MIE. Le Parquet classe l'enquête sur la mort de DENKO sans suite.



14 janvier 2017. La Métropole de LYON désavouée !

La cour d'appel annule les jugements du tribunal correctionnel condamnant cinq jeunes MIE à des peines de prison et à des milliers d'euros d'amende pour avoir « escroqué » l'ASE et la Sécurité Sociale.

MARVEJOLS (Lozère), Mai 2017

Arafat, jeune majeur afghan, disparaît. La Préfecture voulait le renvoyer en Bulgarie, pays où les demandeurs d'asile subissent maltraitements et enfermement... Convoqué à la préfecture, il s'est enfui. Comme tant d'autres, il veut aujourd'hui atteindre l'Angleterre.



AMIENS.

La longue liste des laissés à la rue s'allonge encore : niant leur minorité, le CD 80 continue de les jeter dehors, sans avoir même envisagé de les scolariser.

Les CD 13, CD 38 et CD 76 astreints par le Tribunal administratif à prendre en charge des mineurs isolés

qu'ils avaient refusés et laissés dans la rue. **À Marseille, Grenoble et Rouen, le Droit est appliqué pour 8 jeunes. Et pour les autres ?**

Gare de MENTON, 30 juin.

Pratiques illégales de la Police aux frontières qui arrête, retient les mineurs et les expulse en Italie.



Vallée de LA ROYA, frontière Italie-France, solidarité et résistance.

Depuis des mois, les habitants de la vallée accueillent les migrants bloqués. Parmi eux, de très nombreux jeunes isolés.

Mai 2017...

Cédric Herrou les héberge et alerte la Préfecture de Nice...



« D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE, JE NE VEUX PLUS PERSONNE DANS LES RUES, DANS LES BOIS »

Emmanuel Macron. Juillet 2017.

ROUEN, 29 juin

Mobilisation des Mineurs Isolés suivie de violences policières devant l'ASE. Dépôt d'un référé pour exiger la prise en charge ASE pour 6 mineurs.



GAP, Août

Des dizaines de mineurs arrivés dans le département.

Mobilisation pour obtenir leur prise en charge. L'internat d'un lycée est ouvert. **À la rentrée, où seront-ils accueillis ? Et scolarisés ?**



QUE SONT-ILS DEVENUS ?

AMINATA. Menacée de mariage forcé, à 16 ans fuit son pays. 18 ans. Ses hébergeants la mettent dehors. Scolarisée en Bac Pro Gestion. L'ASE 92 lui refuse un Contrat jeune Majeur. À la rue. Le 115. recours au Tribunal qui ordonne la prise en charge ASE. Bac mention B. 20 ans : en BTS. Attend la réponse de sa demande d'asile.

SAMBOU. 16 ans 1/2 : pris en charge ASE en famille d'accueil. Jamais scolarisé. 18 ans : mis à la rue. 19 ans 1/2, a fait 1 an de CAP, régularisé avec titre « salarié », travaille dans le nettoyage avec CDI en vue en fin d'année.

SLIMANE. 15 ans 10 mois. Pour le Juge, n'est pas en danger. Viré de l'ASE 45. 4 mois durant. Reconnu mineur 4 mois plus tard. Repris par l'ASE. 2015 : titre de séjour Vie Privée et Familiale. 2016 : bac général. Rentrée 2017 : en BTS dans l'Aude, hébergé en famille d'accueil grâce à RESF 11. Il avoue : « la famille d'accueil audoise, c'est encore mieux qu'en imagination !!! »

MIE : Mineurs Isolés Étrangers
JIE : Jeunes Isolés Étrangers
MNA : Mineurs non accompagnés
T.A. : Tribunal Administratif
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CD : Conseil Départemental
OQTF : Obligation de quitter le territoire français.

À VOIR

- *Et j'ai marché jusqu'à vous*, film de Rachid OUJDI - 2017
- *Mineurs isolés à Paris*, de Hind Meddeb - 2017

GOTJAR. 17 ans : pris en charge par l'ASE 57. 21 ans, régularisé, il travaille, tout en étant logé par les parents de sa fiancée. Pour le Préfet, il est un "SDF" : Gotjar reçoit l'ordre de quitter le territoire !

ARMANDO. 16 ans. Pris en charge ASE 41. 18 ans. Sans Papiers. 19 ans. Meilleur apprenti de France. Est empêché de recevoir sa médaille au Sénat, régularisé grâce à la médiatisation. 21 ans. Brevet Professionnel, démarre un emploi en CDI en septembre.

MOHAMED. 17 ans. Mis à l'abri par ASE 54. « Évalué » 19 ans aux tests d'âge osseux, mis à la rue. 18 ans. Sans-papiers. 20 ans. En Terminale Bac Pro, se débrouille avec une petite bourse, excellent élève, régularisé.

RODRICK. 16 ans. Pour le Juge, n'est pas en danger. Viré de l'ASE 45. Hébergement grâce à la lutte. Recours en série au tribunal. Refus. 18 ans. Obtient le CAP Couvreur. Reçoit son passeport qui valide âge et identité. Meilleur Apprenti de France en zinguerie... Brevet Professionnel en alternance. Encore des mobilisations pour décrocher un titre de séjour... étudiant !

WEYSEL. Kurde. 16 ans. Il choisit la France « le pays de Zola et de Hugo ». Aucune prise en charge. Travaille au noir. Reprend ses études. Rêve de Sciences-Po, prépare un BEP Technique du toit, puis le Bac Pro. Arrêté plusieurs fois. Soutenu par ses profs, ses camarades. Fait du théâtre. Écrit des articles. Régularisé en 2011. Il a 29 ans, travaille dans le bâtiment, marié et père d'une petite fille, il vit à Rennes.

Campagne « JUSTICE pour les Jeunes Isolés Étrangers ! »

Nous sommes nombreux, actifs et activistes auprès des Jeunes Isolés étrangers, débordant d'efforts pour les tirer de la galère et obliger les CD à respecter leurs droits. Concertés, nous serons plus forts pour obliger les politiques à ouvrir les yeux et assurer la protection des jeunes isolés.

Actions locales multiples, initiative commune, interpellation publique : AGISSONS ENSEMBLE !

ADRESSEZ TÉMOIGNAGES ET ÉTAT DES LIEUX À L'ADRESSE JU.JIEs@outlook.fr

EN BREF :

L'Aide sociale à l'Enfance (ASE), service du Département, a pour mission de « mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs [en danger] », et donc d'accueillir en urgence des jeunes se présentant en qualité de mineurs isolés étrangers. Puis de leur apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique ». article. L. 221-1 al.1 3° Code de l'Action Sociale et des Familles

WWW.EDUCATIONSANSFRONTIERES.ORG